

MAIRIE de
25230 DASLE

☎ 03.81.34.36.14

mairie@ville-dasle.fr

ARRETE n° 44.2026
Portant réglementation de l'utilisation des feux
d'artifice sur le territoire communal

Le Maire,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-5 ;
- Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2026-06-26-00003 du 26 juin 2026 portant restriction provisoire des usages de l'eau : niveau alerte renforcée ;
- Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la tranquillité publiques ;
- Considérant les risques d'incendie, d'atteinte aux personnes et aux biens ainsi que les nuisances sonores susceptibles de résulter de l'utilisation des feux d'artifice ;

ARRETE

Article 1.

L'utilisation, le tir et la mise à feu de tout feu d'artifice ou article pyrotechnique de divertissement par des particuliers sont interdits sur l'ensemble du territoire de la commune du 4 au 5 juillet 2026.

Article 2.

Les spectacles pyrotechniques organisés par la commune ou expressément autorisés par le Maire demeurent autorisés, sous réserve du respect des formalités réglementaires.

Article 3.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal des personnels de police et de gendarmerie ainsi que des agents assermentés de l'administration et des collectivités locales, et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4.

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux de la manifestation et publié sur le site internet de la mairie.

Article 5.

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Étupes ;
- Monsieur le Président du Comité des fêtes ;
- Monsieur le responsable des gardes champêtres de la brigade de PMA ;
- Services Techniques municipaux ;

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution.

Établi à DASLE, le 02 juillet 2026

Madame Le Maire, Isabelle GRIFFOND-BOITIER



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le **3 JUIL 2026**

ID : 025-212501969-20260702-ARRETE2026_44-AR

Berger
Levrault